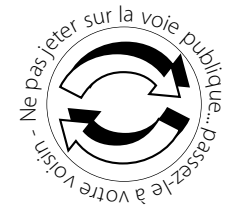


LE **PIAF**

gratuit !



N°5 - juin 2006

Pour une Information Alternative, Forcément !

(International)

P2 - Reconstruction afghane
bas de gamme

P3 - Nouveau maccarthysme
aux États-Unis

P4 - Sur quel bilan a été réélu le
président de la Colombie,
Alvaro Uribe

(Finances internationales)

P5 - Clearstream : pendant l'Affaire,
les affaires continuent

(Europe où vas-tu ?)

P6 - 4^e Forum social européen :
le temps de la maturité ?

P7 - Les universités bientôt
payantes en Allemagne

(Politique & Société)

P9 - Que les classes moyennes
lèvent le doigt !

P10 - La « loi pour l'égalité des
chances », C'QUOI ?

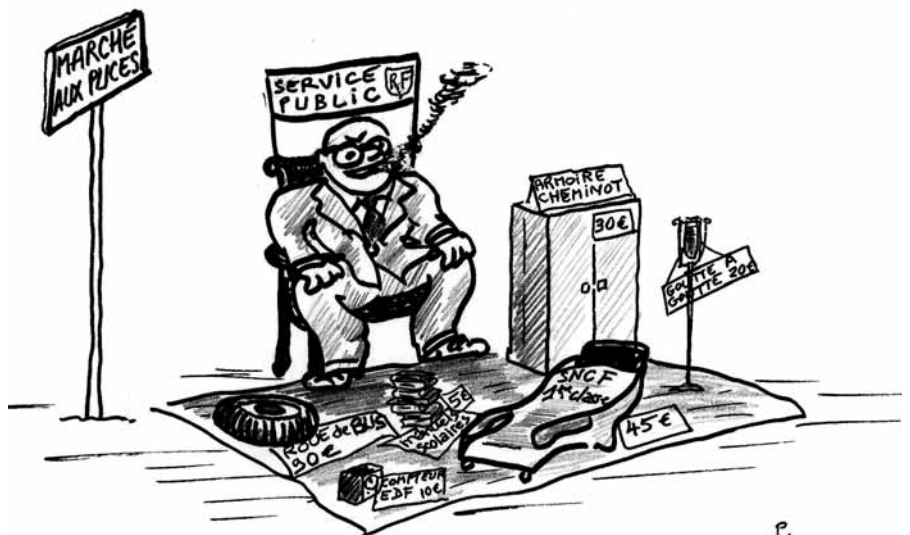
P11 - Justice des mineurs : un pas
de plus dans la répression

(Alertes !)

P12 - Ah, les jolies colonies
de vacances !

P12 - (Agenda)

Services publics : mobilisation le 10 juin



Le 10 juin a lieu dans toute la France une mobilisation pour les services publics, sous forme de rassemblements, d'animations et de débats (VOIR AGENDA P8). Cette initiative rassemble des organisations syndicales et politiques ainsi que des élus de tous bords engagés dans la défense des services publics.

Il s'agit de réaffirmer les valeurs démocratiques qui fondent la notion de service public. Un service public peut être défini comme la mise en œuvre concrète de droits garantis au citoyen : droit à la santé, à l'éducation, à la communication, liberté de circulation... De même que ces droits doivent être garantis pleinement, partout et de manière égalitaire, le principe du service public est

d'offrir à chacun le meilleur service, quelle que soit sa position géographique ou sociale. Par leur enjeu politique et social, ces services doivent fonctionner hors de la logique marchande.

Et pourtant... en vingt ans, les privatisations ont succédé aux libéralisations et les usagers sont devenus des clients. Pour comprendre la différence entre un client et un usager, postez une lettre. Comme les entreprises ont avec La Poste des contrats garantissant leurs délais, leur courrier est priorisé au détriment du vôtre : au lieu de garantir le J+1 à tous les usagers, La Poste privilégie les clients les plus rentables.

(SUITE DE L'ARTICLE P8)



Reconstruction afghane bas de gamme



Des hôpitaux, des cliniques et des écoles qui s'écroulent, des autoroutes qui se détériorent avant d'être terminées, des seigneurs de la guerre au pouvoir, voici l'image qu'une journaliste d'investigation présente de la reconstruction de l'Afghanistan.

Dans une nouvelle enquête, l'américano-afghane Fariba Nawa retourne dans son pays d'origine pour suivre les entrepreneurs étrangers chargés de le reconstruire. La façade de la nouvelle clinique du Groupe Lewis Berger à Qalai Qazi est d'un jaune éclatant, mais l'intérieur n'a rien à voir : odeurs d'égouts, absence d'eau courante, fuites de plomberie, plafond qui pourrit. Une autre clinique a été construite dans une région éloignée, peu peuplée, entourée de montagnes, sujette aux séismes et aux glissements de terrain, inaccessible en hiver sauf par hélicoptère. Quand le Groupe Berger s'est rendu compte de son erreur, il l'a démolie.

Partout, l'auteur découvre le gaspillage, l'incompétence, la corruption : « Les Afghans perdent leur confiance dans les experts en développement [...] ils voient des entreprises étrangères influencer le choix de projets qu'elles mettront en œuvre, mais qui sont parfois complètement contraires aux besoins de la population. » Elle souligne que l'altruisme et la générosité de la communauté internationale sont visibles « sur le papier », mais que l'essentiel de l'argent alloué à l'Afghanistan n'arrive jamais à Kaboul. Selon elle, les États-Unis et la communauté internationale blanchissent de l'argent à travers ces transactions financières et ces projets.

Fariba montre que les États-Unis embauchent des entrepreneurs américains. Ces entrepreneurs sous-traitent à leur tour à d'autres entrepreneurs qui font de même. Chacun se servant au passage, il ne reste pas grand-chose pour rebâtir le pays.

Dans le cas de l'autoroute Shiberghan dans le nord de l'Afghanistan, la plus grande partie des 15 millions de dollars du projet initial a été versée à des agences et des entrepreneurs étrangers. Au début des travaux, il restait seulement de quoi construire une route, sans les frais d'entretien. D'après les ingénieurs, la durée de vie d'une telle route est de 5 ans.

Selon Fariba, « l'Afghanistan doit beaucoup à la communauté internationale, mais profite très peu de son aide financière ». **A. Bernard**

Pour lire l'enquête complète (en anglais) : <http://corpwatch.org/downloads/AfghanistanINCfin.pdf>

Précautions tardives

La Première du film britannique sur le fameux quatrième avion détourné, qui s'est écrasé dans un champ le 11 septembre 2001, a eu lieu à New York fin avril dans le cadre du festival de film Tribeca. Le comédien qui joue le rôle du pirate principal était absent lors de la projection : il est Irakien et sa demande de visa a été rejetée par les autorités américaines. ■

USA

Terrorisme musical

L'orchestre symphonique Hallé, l'un des plus reconnus en Angleterre, a été obligé d'annuler une tournée américaine en raison des nouvelles procédures antiterroristes mises en place par les États-Unis. Afin d'obtenir un visa, chacun des cent musiciens et personnels aurait en effet dû aller à l'ambassade américaine à Londres – l'orchestre est à Manchester – pour un entretien et un relevé des empreintes digitales, puis payer 100 dollars. Le coût total aurait été de 66 000 euros. ■



Un comique singeant G.W. Bush pendant vingt minutes... face à face

Tous les ans, la Maison Blanche accueille les membres les plus importants de la presse américaine pour un dîner somptueux. Par tradition, un comique est toujours invité à faire quelques blagues et servir de faire-valoir gentiment critique pour le président. Mais le 30 avril dernier, le comique Stephen Colbert est sorti de son rôle de fou du roi, pour prendre celui du journaliste néo-conservateur pro-Bush. Personne ne s'attendait à le voir tourner en ridicule tous ces puissants personnages assis face à lui¹.

Sa cible principale, le président Bush, était à ses côtés : « *On sait toujours quelle est sa position. Il pense le mercredi la même chose que le lundi, quoi qu'il puisse être arrivé le mardi. Les événements peuvent changer, les idées de cet homme ne changeront jamais.* »

Malgré les rires gênés de l'assistance, Colbert poursuit : « *Je n'ai jamais été très fan des livres, ils sont élitistes. Ils nous disent ce qui est vrai ou non, ce qui s'est passé ou pas. (...) Qui est cette Encyclopédie*

pour me dire que le canal de Panama a été construit en 1914 ? Si je veux dire qu'il a été construit en 1941, c'est mon droit en tant qu'Américain ! Je suis avec le président, laissons l'avenir décider ce qui s'est passé ou non. » Ou encore : « *Je crois que le gouvernement qui gouverne le mieux est celui qui gouverne le moins. Et selon ce critère, on a installé un gouvernement exceptionnel en Irak.* »

Colbert s'est aussi directement adressé aux journalistes : « *Les réductions d'impôt, le réchauffement de la planète... nous, les Américains, ne voulions pas en entendre parler et vous avez eu la courtoisie de ne pas nous en parler.* » Dans sa plus cinglante attaque, il invite les journalistes à écrire le roman du « *journaliste indépendant et intrépide qui a le courage de faire face au gouvernement. Bref : une fiction !* ».

À la fin de son discours, la salle était silencieuse.

Oliver Carmine

1 - www.contemporaryinsanity.org/content/view/551/49/

Nouveau maccarthysme aux États-Unis

Depuis le 11 septembre 2001, la droite américaine fait campagne contre les « professeurs radicaux » qu'elle accuse d'infiltrer l'enseignement public.

En janvier dernier, un ancien étudiant de l'Université de Californie, à Los Angeles, a offert jusqu'à cent dollars aux étudiants pour enregistrer des professeurs qui auraient critiqué Bush et la guerre en Irak dans leurs cours. « *Si vous nous aidez à dénoncer le professeur, nous vous payerons pour votre travail* », annonçait le site web de son association.

À la télévision, Sean Hannity, une des figures de proue de la droite, appelait les étudiants à lui communiquer toute « *propagande gauchiste* » entendue en cours. Un professeur de lycée du Colorado a ainsi été suspendu de son poste par la direction, après avoir critiqué le discours sur l'état de l'Union de Bush. Un élève de 16 ans, grand admirateur de Hannity, avait enregistré le cours à l'insu de l'enseignant.

Le Parlement, pour sa part, a voté au cours des dernières années des projets de loi qui vont dans le même sens. La loi sur les « *Études internationales dans l'enseignement supérieur* » soumet certains programmes, tels que l'anthropologie, à la censure du gouvernement. Des cours

jugés anti-américains ou critiques à l'égard de Washington peuvent être purgés ou retirés des cursus.

Ces mesures sont soutenues par les Étudiants pour la liberté de l'enseignement (sic), qui conseillent aux étudiants « *d'accumuler des listes des citations et des incidents* » pour dénoncer les professeurs engagés. Présent sur 200 campus, le réseau est soutenu par l'écrivain influent David Horowitz. Celui-ci est l'auteur d'une « *Déclaration des droits scolaires* », qui propose que les universités surveillent les tendances politiques des professeurs et adoptent des quotas pour assurer l'embauche des conservateurs. Pour Horowitz, les universitaires américains sont pour la plupart « *des terroristes, des racistes, et des communistes* » qui « *dégueulent un anti-Americanisme violent (...) et encouragent le massacre de nos soldats et de nos civils*¹ ».

Aldo Bernard

1 - David Horowitz, *The Professors: the 101 Most Dangerous Academics in America*, Regnery Publishing, 2006.



Sur quel bilan a été réélu le président de la Colombie, Alvaro Uribe

Alvaro Uribe a été élu en 2002, puis réélu en 2006, sur la promesse de rétablir l'ordre public. Sa politique de « la main dure » envers les guérillas a été soutenue par les États-Unis et lui aurait permis d'obtenir des résultats en matière de sécurité. Mais des institutions indépendantes¹ dénoncent la manipulation des statistiques affichées et la répression croissante. Malgré les révélations d'un ancien membre des services secrets (fraudes électorales, infiltration de paramilitaires au plus haut niveau de l'État, assassinats), sa popularité reste élevée.

Un conflit armé faussement apaisé

Un renforcement militaire a permis à l'État d'étendre sa présence dans le pays, mais les attaques continues des FARC contre les bases et convois militaires montrent que les capacités des groupes rebelles n'ont

pas été affectées de manière significative. Par ailleurs, le processus de démobilisation des paramilitaires n'a pas permis de diminuer leur influence : leurs réseaux criminels continuent de prospérer et de s'attaquer à ceux qui luttent pacifiquement pour la justice sociale.

Sécurité contre droits de l'homme

Le gouvernement Uribe met en avant une diminution des enlèvements, des homicides et des déplacements forcés de population. Mais d'après la Fondation Pais Libre, l'augmentation des extorsions (menace d'assassinat à une date butoir pour obtenir une rançon) compense en grande partie la diminution des enlèvements. Les déplacements forcés sont à nouveau en hausse (de 39 % en 2004). Plus grave encore, en 2002 et 2003, 3 593 personnes ont « *disparu de manière*

forcée », plus que les sept années précédentes. Les Nations unies affirment que l'État est responsable de nombreuses exécutions, arrestations massives et détentions arbitraires. Le président Uribe ne cache pas son intolérance envers ceux qui critiquent ses politiques, accusant les organisations non gouvernementales colombiennes d'être « *au service du terrorisme* ».

Uribe a effectivement rassuré les classes moyennes et supérieures. Mais ces résultats justifient-ils la répression d'État contre les secteurs de la société civile qui ne sont pas en accord avec sa politique ?

Sophie B.

1 - la Fundación Pais Libre / l'Association des Familles des Détenus et des Disparus / la Fundación Seguridad y Democracia / les Nations-Unies / Amnesty international.

Le témoignage de Juan : la précarisation de l'emploi crée de nouvelles formes d'exploitation dans un pays rongé par la corruption

Juan est professeur d'anglais, contractuel, à l'Université de Medellín. Cette année, avant les élections législatives, on lui a demandé de faire la liste de 20 étudiants s'engageant à voter pour le parti dont est issu le directeur de l'Université. Juan a refusé et a perdu son emploi. Une autre pratique de l'université : la distribution au personnel de billets de loterie à vendre pour financer la campagne électorale du parti d'Uribe. Juan raconte

que, pour ne pas perdre leur emploi, les employés finissent par payer de leur poche les billets qu'ils n'arrivent pas à revendre. Pour les plus bas salaires, cela représente un mois de salaire. Juan a voulu dénoncer ces pratiques et a contacté les syndicats, qui lui ont déconseillé de poursuivre une démarche « trop dangereuse ».

Il faut rappeler que pour faire baisser les chiffres de syndicalistes assassinés (qui sont en hausse), Uribe avait imaginé un subterfuge assez grossier : faire sortir les enseignants des statistiques (ce sont les plus touchés par les assassinats) en les mettant dans une catégorie à part. Cette manipulation a été balayée par le scandale actuel des services secrets, qui a révélé que l'État lui-même avait

communiqué des listes de dirigeants syndicaux qui ont ensuite été assassinés. Par ailleurs, la réforme du droit du travail, encouragée par la Banque mondiale afin de réduire les coûts salariaux, menace la survie du syndicalisme : de moins en moins de salariés osent s'affilier à un syndicat (4,8 % aujourd'hui), car « *les entreprises ne renouvellent pas les contrats des employés qui se syndicalisent* », explique le président de la Confédération unitaire des travailleurs. ■

Références : Articles de RISAL

risal.collectif.net

Sources : *Le Courrier*, le 13/04/06 -

www.lecourrier.ch / *Colombia Journal*, le 28/11/05 - www.colombiajournal.org / Articles d'*El Colombiano*, le 30/04/06 et le 01/05/06.



Clearstream : pendant l'Affaire, les affaires continuent

Le traitement médiatique de « l'affaire Clearstream » se limite à la guerre politique que se livreraient deux ministres. La vraie question est ailleurs : il s'agit de 8 500 milliards de dollars d'évasion fiscale.

Les arbres Villepin et Sarkozy cachent la forêt Clearstream. De quoi s'agit-il ? D'une chambre de compensation internationale (basée au Luxembourg), sorte de plate-forme qui permet aux banques de faciliter leurs transactions mutuelles. Dans son enquête, *Révélation\$*, le journaliste Denis Robert explique que Clearstream agit en fait comme une boîte noire, capable de brouiller les pistes lors de transactions douteuses. La firme conteste cette version et multiplie les poursuites judiciaires. Mais pendant ce temps, certains de ses clients, les « centres offshore » (plus souvent appelés paradis fiscaux), continuent de prospérer. Ils abritent 8 500 milliards de dollars, presque six fois la richesse annuelle d'un pays comme la France...

Ces centres offshore ont deux fonctions : permettre à un individu ou à une entreprise d'échapper au fisc ; permettre de masquer certaines opérations douteuses, comme le versement de commissions dans le cadre de contrats commerciaux internationaux. Les centres offshore ne sont donc pas un repaire de mafieux mais un système bien établi, utilisé à des fins de « business » par les grands de ce monde : Total, Microsoft, AXA, EADS, Vivendi.

Bien évidemment, les paradis fiscaux n'intéressent personne. Trop complexes, trop loin (quoique Monaco, Andorre, la Suisse et le Luxembourg soient nos voisins)... Ils accueillent pourtant un quart de la richesse financière mondiale ! Et ce sont près de 50 milliards de dollars que les paradis fiscaux siphonnent dans ces pays du Sud, où les besoins de base (eau, éducation, santé, alimentation), ne sont même pas couverts.

Au-delà de la bataille politique et de ce que l'on appelle « l'affaire Clearstream », c'est bel et bien, et surtout, un système anti-citoyen qui prospère sous nos yeux. Mais comme souvent, nous avons la vue courte.

Edouard Flam

Article paru dans le magazine indépendant *Terra Economica*.
Pour remettre l'Homme au coeur de l'économie, rendez-vous sur www.terra-economica.info

Pour en savoir plus :

- ▶ *Révélation\$*, Denis Robert et Ernest Backes, Les Arènes, 2001, 379 p.
- ▶ *La Boîte noire*, Denis Robert, Les Arènes, 2002, 379 p.
- ▶ <http://www.local.attac.org/84/SL/banques.htm>



Le Club de Paris : 50 ans au service des pays riches

Après le renversement de Peron en 1955 par un coup d'État militaire, les généraux au pouvoir en Argentine ont voulu rentrer dans le rang et cherché à rencontrer leurs créanciers. Le 16 mai 1956, le ministre français des Finances se proposa comme intermédiaire pour une réaction des pays occidentaux aux difficultés de ce pays qui ne pouvait plus rembourser ce qui lui avait été prêté. Le Club de Paris était né.

Cinquante ans plus tard, la dette est toujours omniprésente dans la vie des Argentins. De son côté, le Club de Paris continue de décider chaque année du sort de plus d'une dizaine de pays endettés. Mais la logique froidement financière qu'il défend n'est-elle pas elle-même la racine

profonde des crises qui agitent ces pays ?

Rassemblant 19 créanciers parmi les pays les plus riches de la planète, le club est chargé de renégocier la dette publique bilatérale des pays du Sud qui ont des difficultés de paiement. Mais il ne considère la situation des pays qui le consultent que sous un angle étroitement financier. Toute considération sociale est écartée. Et si l'on parle de « solidarité » sur le site du Club, c'est d'une solidarité entre créanciers...

Le Club de Paris n'a ni existence légale ni statuts. C'est une « non-institution » qui apprécie plus que tout l'anonymat. Pourtant, le Club de Paris s'est illustré à plusieurs reprises ces dernières années, notamment à propos de la

dette de l'Irak, ou de celles des pays touchés par le tsunami.

Pour ces derniers, le Club n'a, encore une fois, proposé qu'un moratoire – et non pas une annulation de la dette, comme l'exigeaient de très nombreuses associations. Pis : une fois la pression médiatique retombée, le Club a avoué que des intérêts complémentaires seraient à payer puisque les remboursements n'avaient pas lieu en temps prévu. À l'inverse, le Club de Paris a annulé 80 % de la dette de l'Irak à la demande des États-Unis et de leurs alliés...

le Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde

Pour en savoir plus : www.cadtm.org



4^e Forum social européen : le temps de la maturité ?

Le 4^e FSE qui s'est déroulé du 4 au 7 mai à Athènes est passé presque inaperçu dans les médias. Il a pourtant rassemblé près de 30 000 personnes, avec 280 séminaires et ateliers sur l'éducation, la santé, les migrants, la précarité, OMC et AGCS, la paix, les services publics, etc.

La question de l'Europe

Le rejet du traité constitutionnel européen par la France et les Pays-Bas en 2005, comme l'unité des problèmes rencontrés dans chaque pays (chômage de masse, dumping social, précarisation des emplois, remise en cause de la protection sociale) ont permis à la question européenne de gagner du terrain au sein des débats. La localisation du Forum a favorisé une présence plus importante d'organisations venant de Turquie, des Balkans et des pays de l'Est, y compris la Russie. La lutte victorieuse contre le CPE en France a été acclamée par tous. Lieu de rencontre et de confrontation, ce forum a mis en pratique l'élaboration d'une culture politique européenne commune, nécessaire à la création d'un espace public européen.

À quoi servent les des Forums sociaux ?

Une réelle réflexion s'est mise en place sur l'élaboration des forums sociaux et sur leur résultat pratique. La diversité des acteurs et le rythme annuel des forums en font une manifestation très difficile à organiser, qui pousse souvent à privilégier la forme sur le fond. Rencontre des acteurs sociaux et coordination des actions ont été les premiers objectifs des FSE. Ils ont pu déboucher sur des actions très concrètes,

comme l'opposition à l'offensive américaine imminente en Irak (FSE de Florence en 2002).

Le processus d'élaboration d'une véritable proposition alternative reste à réaliser, comme par exemple un projet de constitution ou la proposition d'un cadre commun pour des services publics européens. Pour cela, il semble nécessaire d'intégrer plus largement les diverses organisations dans l'élaboration du programme du forum, en travaillant sur des thèmes fédérateurs ; et en normalisant la participation des partis politiques. Le forum n'est que l'aboutissement d'un travail de coordination des associations et syndicats à l'échelle du continent et du monde.

Leurs actions de terrain de plus en plus nécessaires et difficiles, ne doivent pas leur faire oublier leur objectif : agir local, penser global.

Bo.F. et LAMA

Les Actualités du Mouvement Altermondialiste (LAMA) :

Réalisé par des journalistes indépendants et bénévoles, le « projet Lama » a mis en place une structure permanente d'information provisoire sur les forums sociaux. Il s'agit de la création d'un outil d'information sur le mouvement altermondialiste et le processus des forums sociaux. Il met à disposition des associations, organisations, ONG et des citoyens un outil d'information indépendant. www.lama-info.org

Madrid envoie Bruxelles dans les choux

L'Espagne est la dernière cible d'une campagne de la Commission européenne contre le « patriotisme économique ». Début mai, la Commission a décidé de poursuivre le gouvernement de Jose Luis Rodriguez Zapatero devant la Cour de justice européenne pour avoir « *excessivement restreint la libre circulation des capitaux* ».

En février, le gouvernement de Zapatero avait accru les pouvoirs de l'autorité de régulation de l'énergie, afin de bloquer l'OPA du géant allemand E.ON sur la société privée Endesa, premier four-

nisseur d'énergie en Espagne. Selon les nouvelles règles, toute vente de plus de 10 % du capital d'une société dans le secteur énergétique doit être approuvée par le régulateur. L'autorité de régulation peut rejeter de telles ventes en invoquant « *la protection de l'intérêt général et des raisons de sécurité publique* ».

Les conservateurs et la presse des affaires ont accusé Zapatero de protectionnisme et même d'hypocrisie. Au moment de l'offre allemande, Zapatero était en train de promouvoir →→→



→→→ une autre OPA hostile sur Endesa : celle de la société catalane Gas Natural, soutien du parti socialiste de Zapatero. Le gouvernement allemand avait alors demandé – désintéressé – que les États membres de l'Union « soutiennent les champions européens, non les nationaux ».

Bruxelles a donné deux mois au gouvernement Zapatero pour justifier par écrit son entrave à la libre circulation des capitaux. La Cour de justice

pourrait contraindre l'Espagne à retirer ses lois « protectionnistes » ou à payer de sévères amendes. Le gouvernement Zapatero a répondu aux critiques de Bruxelles et des conservateurs espagnols en arguant que dans un secteur aussi vital que l'énergie, un niveau de contrôle plus important que celui fourni par le marché est nécessaire. Un argument juste, mais décrédibilisé par le soutien à la société privée Gas Natural. **Oliver Carmine**

Droit au Püt !

La coupe du monde de foot commence en Allemagne le 9 juin. À cette occasion, les marchands d'esclaves modernes ont refait surface ; des milliers de « filles » principalement de l'Est ont été recrutées pour des bordels géants installés à côté des stades. Il paraît qu'il n'y a que des volontaires, mais, lorsque l'on connaît la situation économique désespérée des Moldaves ou des Ukrainiens cela fait rire... jaune ! On rit encore plus jaune lorsqu'on lit les rapports sur la façon dont les passeurs spécialisés



traitent les « candidates » avant leur arrivée en occident. Mais que ne ferait-on pas pour satisfaire des supporters et pour faire rentrer des masses de bons euros ! **JMJ**

Les universités bientôt payantes en Allemagne

Malgré un mouvement contestataire grandissant, plusieurs États allemands sont en train d'essayer d'augmenter considérablement les frais d'inscription à l'université. L'année dernière, la Cour suprême allemande a en effet remis en cause un interdit national à ce sujet.

Dans la Ruhr, où les conservateurs ont remporté la présidence d'un Land traditionnellement socialiste, le ministre néolibéral Andreas Pinkwart a l'intention d'élever à la rentrée les frais universitaires à 500 euros par semestre, en prévoyant une augmentation rapide jusqu'à 2 500 euros. La Bavière, le Bade-Würtemberg et Hambourg ont aussi annoncé leurs intentions d'introduire prochainement des frais similaires.

Les étudiants étrangers se verraient même demander des frais supplémentaires. Ce qui menace l'Allemagne de perdre son rôle de pays où l'enseignement supérieur est de haute qualité et ouvert à tous.

Seulement 36 % de jeunes Allemands sont inscrits en université, bien à la traîne de la plupart des pays de l'OCDE où la moyenne est de 47 %. Les opposants à ces nouveaux frais expliquent qu'en Autriche, l'augmentation

des frais universitaires il y a quatre ans a fait baisser le nombre d'inscriptions de 15 %.

Durant l'été 2005, quelques universités françaises ont tenté un coup d'éclat provocateur en décuplant leurs frais d'inscription. Par exemple, l'Université Joseph-Fourier de Grenoble souhaitait les fixer à plus de 3 000

euros ! Alerté par les syndicats étudiants, le ministre a vite demandé l'application de la loi, exigeant la gratuité des études universitaires. Mais cela n'a pas résolu le problème, l'université accueille beaucoup d'étudiants avec peu de moyens et doit parfois choisir entre payer son personnel non titulaire ou chauffer les locaux !

Oliver Carmine

• Frais universitaires moyens par an	
<i>(frais de logement, de nourriture, de livres et d'assurance santé (USA) non compris)</i>	
Angleterre :	4 400 €
USA :	9 330 €
Harvard University :	22 350 €
• Dette moyenne par personne à la fin des études	
Angleterre :	14 300 €
USA :	21 500 €



(SUITE DE L'ARTICLE DE LA P1) **À la fin des années 80, les libéraux ont pris prétexte de la construction européenne pour démanteler les services publics.** Le droit européen faisant de la libre concurrence le principe prioritaire d'organisation de la vie économique, il était plus facile d'instaurer un grand marché que de construire un grand service public européen. La libéralisation est préparée vers 1990 par des recommandations de la Commission, puis les directives se succèdent au milieu des années 90, dans tous les services en réseau : télécoms, poste, transport ferroviaire, énergie. L'œuvre est complétée au niveau mondial par l'Accord Général sur le Commerce des Services (1994). Ce traité international vise à remplacer les services publics garantis par des services marchands. Depuis le sommet des chefs d'Etat européens à Lisbonne en 2000, **la remise en cause des services publics est passée à la vitesse supérieure.** Ce sont maintenant les services les moins compatibles avec la logique marchande qui sont visés : **l'éducation, la santé et le social.** Une note du 3 mars 2003 du Ministère des Affaires Etrangères résume les

souhaits de la Commission en matière d'éducation : *« stimuler l'investissement privé et (...) rationaliser les ressources publiques existantes à partir de signes d'efficacité de dépense ».* Oublié, le droit à l'éducation pour tous : l'objectif assigné à l'éducation est de conduire à *« l'économie de la connaissance la plus compétitive ».* En avril 2006, une communication de la Commission a lancé le processus pour les services sociaux : elle rappelle que *« la quasi-totalité des services prestés (sic) dans le domaine social peuvent être considérés comme des activités économiques »*, donc soumis aux seules règles reconnues par le droit européen, celles du marché.

Face à ces attaques, **les usagers, les élus locaux et le mouvement social** se mobilisent : des comités de défense de services de proximité se créent, des collectivités locales se déclarent « zone hors AGCS », les chômeurs arrachent à France Télécom un tarif social, des agents EDF rétablissent le courant chez des usagers en difficulté... L'enjeu est vital : nos droits et notre capacité à mener des choix collectifs, contre le marché. **Folubert Sansonnet**

Que sont les nationalisations « à la bolivienne » ?

Le 1^{er} mai, le président bolivien, Evo Morales, a annoncé la nationalisation des hydrocarbures du pays, provoquant une panique internationale et la consternation des 26 compagnies étrangères qui exploitent le gaz bolivien. Pour montrer sa force, le gouvernement a même fait occuper certaines installations par l'armée. Mais de quoi s'agit-il en réalité ?

Morales a fixé un délai de 6 mois pour la renégociation des contrats avec les compagnies étrangères¹. Il a été clair : il n'y aura pas d'expropriations ni d'expulsions, et si les sociétés et le gouvernement n'arrivent pas à se mettre d'accord sur des nouveaux contrats, le gouvernement achètera leurs installations et leurs biens dans le pays.

La Bolivie suit l'exemple du Vénézuéla, où de pareils accords ont été passés sans que cela fasse fuir les investissements. Le mot « nationalisation » semble être utilisé par Morales comme concession au puissant mouvement populaire de son pays, pour qui la nationalisation des ressources naturelles est une revendication essentielle².

Malgré cette rhétorique fortement socialiste, il paraît donc que les décisions importantes, par exemple le prix du gaz vendu à l'étranger et l'embauche des

ouvriers, seront toujours prises par les multinationales, au moins pour le moment. Selon des économistes du Centro de Estudios para el Desarrollo Laboral y Agrario de La Paz : *« L'État ne deviendra pas l'agent principal dans le secteur »* et *« les dépôts de gaz, l'infrastructure, les équipements, etc., resteront sous le contrôle des multinationales. »*

Le 1^{er} mai, la Bolivie a ouvert la voie à la possibilité de changements économiques fondamentaux. Les mines et les forêts devraient être les prochains secteurs concernés par les nationalisations.

Oliver Carmine

1 - Une seule société pétrolière, ExxonMobil, a refusé la renégociation de ses contrats. Selon le régime contractuel mis en place il y a un an par le prédécesseur de Morales à la suite de grandes mobilisations populaires, les sociétés privées d'hydrocarbures payent à l'État une imposition de 50 % sur leurs recettes. Pendant la période de 6 mois de renégociation, les multinationales payeront à l'État 82 % des recettes obtenues dans les deux gisements de gaz les plus importants.

2 - Les mouvements indigènes et syndicaux réclament la reprise de contrôle nationale – la « décolonisation » – des ressources comme l'eau, les minéraux, les forêts, le terrain cultivable et les hydrocarbures, qui ont été exploités par des étrangers et des multinationales depuis longtemps.



Que les classes moyennes lèvent le doigt !

La France a encore des « classes moyennes ». Bien qu'il n'en existe pas de définition consensuelle, on peut les situer entre les 30 % des ménages les plus pauvres et les 30 % les plus riches (entre 1200 € et 2400 € de revenus par mois). Apparues au ^{xx}e siècle, elles ont bénéficié des transformations économiques et sociales liées à la croissance de l'après-guerre et au développement de « l'État-providence » : retraites, promotion par l'école, hausse du pouvoir d'achat, croissance des emplois intermédiaires notamment dans le secteur public. Autant de facteurs qui ont longtemps procuré à leurs membres un relatif sentiment de sécurité. Depuis quelques années, elles semblent toutefois connaître un véritable malaise.

Qui, dans ces classes moyennes, déclare aujourd'hui avoir confiance en l'avenir, pour lui ou son entourage ?

Cette angoisse permet peut-être de mieux comprendre le rejet de la constitution européenne ou la contestation du CPE par une part importante de la population. Il est vrai que leur pouvoir d'achat moyen s'est réduit et que leurs conditions de vie quotidienne se sont dégradées. A Paris, par exemple, le temps de travail qui permettait de jouir d'un mètre carré en 1986 n'en offre aujourd'hui que la moitié.

Le sociologue Louis Chauvel, spécialiste de la fracture générationnelle¹, propose une analyse complémentaire que le mouvement anti-CPE vient de confirmer : les jeunes diplômés issus des classes moyennes craignent de plus en plus le déclassement (tandis que ceux des milieux populaires voient leurs chances d'ascension sociale se réduire). L'INSEE² le confirme cette année : « trois ans après la fin de leurs études, de 20 % à 28 % des jeunes occupent un emploi salarié » pour lequel ils possèdent un « niveau de formation supérieur à celui normalement requis. » Selon les auteurs de l'étude, « aucun niveau de diplôme ne garantit une protection absolue contre le déclassement ». Les

postes de la fonction publique de catégorie B, par exemple (infirmières, personnels administratifs et techniques...), sont devenus difficiles d'accès pour des jeunes candidats n'ayant que le minimum des diplômes théoriquement requis.



Les couples de classe moyenne ont compris que leurs enfants n'auront pas nécessairement leur niveau de vie, même parmi les fonctionnaires. Les difficultés des classes populaires restent bien entendu largement supérieures, mais les catégories centrales expérimentent à leur tour une forme de précarité, en grande partie à cause du chômage de masse et de la précarisation des emplois.

Avec les départs à la retraite massifs de la décennie à venir, les classes moyennes vont peut-être retrouver leur stabilité. Mais d'ici-là, Louis Chauvel met en garde contre l'érosion déjà rencontrée dans des pays comme les États-Unis, le Royaume-Uni, mais aussi la Suède. Existera-t-il demain une classe moyenne entre très peu de riches très riches et beaucoup de pauvres très pauvres ?

G.K.W. Van DenParaboum

1 - Voir L. Chauvel : *Le destin des générations*, PUF, 2002 et aussi *Le Monde* du 02/05/06.

2 - Données sociales 2006 de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Association loi 1901 « Le Piaf »
3 rue d'Orchamps - 75018 Paris - France
E-mail : contact@le-piaf.org
www.le-piaf.org

« Le Piaf est un journal grand public à contenu gratuit à partager avec vos voisins. Il est réalisé avec les acteurs du mouvement social, altermondialiste, écologiste, féministe ... (complétez vous-mêmes). »

Comité de rédaction : Aldo Bernard, Bo.F., Cluc, Damien S., Gaël Mahé, JMJ, Lola Michel, M. Solal, Oliver Carmine, Patrick, PB, Pierre Fouilhoux, Richard B., Robert Moisneau.

©opyleft

La diffusion de ce journal est régie par une licence Creative Commons. Vous êtes libres de reproduire, distribuer et communiquer cette création dans les conditions suivantes :

Citer les auteurs + Ne pas utiliser à des fins commerciales + Utiliser cette même licence

Chacune de ces conditions peut être levée avec notre autorisation

Voir <http://www.creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/>



La « loi pour l'égalité des chances », QUOI ?

Le retrait du CPE est une victoire. Mais a-t-on suffisamment prêté attention au contenu de la « loi pour l'égalité des chances » dont il faisait partie ?

Le Contrat première embauche portait une grave atteinte au droit du travail et son retrait a été accueilli avec soulagement par nombre de Français. La loi dite « pour l'égalité des chances », qui incluait le CPE, a quant à elle été adoptée sans bruit ; elle demeure un fourre-tout de régressions sociales.

Le titre I de la loi prévoit l'extension des zones franches urbaines et de nouvelles exonérations fiscales pour les entreprises qui y sont implantées ou celles qui appliqueront le contrat « Apprentissage junior » [apprentissage dès 14 ans]. Un cadeau peu compréhensible alors que les caisses de la Sécurité sociale sont déficitaires et que le Conseil d'orientation de l'emploi a souligné l'inefficacité de ces exonérations.

Le « Contrat de responsabilité parentale », institué par le titre III, permet au président du Conseil général de suspendre les allocations familiales pour les familles qui ne respecteront pas ce contrat : les causes peuvent être « [l']absentéisme scolaire, [le] trouble porté à l'établissement ou [...] toute autre difficulté liée à une carence de l'autorité parentale » signalés par le maire, le chef d'établissement, le conseil général ou la CAF¹. Cette mesure donne une base légale à la suppression administrative des allocations familiales et met fin au principe du secret professionnel des travailleurs sociaux.

Le titre IV prévoit une lutte accrue contre les « incivilités », avec une augmentation des pouvoirs des poli-

ces municipales et des maires. Ces derniers auront notamment la possibilité de prononcer des jugements et des peines (par exemple un travail d'intérêt général non rémunéré de 30 heures), ce qui met en question le principe de la séparation des pouvoirs politique et judiciaire. L'idée d'une sanction pénale pour infraction d'incivilité pose d'ailleurs problème puisqu'il n'existe pas de définition de « l'incivilité ».

Dans ces conditions, quel sens peut avoir le « Service civil volontaire » prévu par le titre V de la loi pour former les jeunes de 16 à 25 ans aux « valeurs civiques » ?

Robert Moisneau

1 - Caisse d'allocations familiales

Censure sur les télévisions libres

La télévision peut-elle être autre chose qu'une grande affiche de pub ? C'est le pari des télévisions alternatives à travers la France, parfois depuis 20 ans (Télé Millevache¹). Une loi, votée en 2000, reconnaît les télévisions associatives indépendantes, mais depuis, aucune d'entre elles n'a été autorisée par le CSA à diffuser de façon permanente, au plan local comme au niveau national. Un seul canal local est prévu pour la TNT. Que va-t-il rester aux petites télévisions face à l'appétit des grands groupes ? Dans la plupart des villes, les chaînes appartenant aux quotidiens régionaux sont déjà diffusées par voie hertzienne, renforçant les mono-

poles d'information locale. Les nombreux programmes des petites chaînes de télé restent à ce jour quasiment inaccessibles au grand public, conduisant ainsi à une censure de fait.

Les télévisions associatives lancent un « appel pour un véritable pluralisme audiovisuel² ». La télévision joue un rôle important dans notre société, elle pourrait être un outil pour la libre expression de la diversité des courants de pensée et la liberté de l'information, comme l'ont été, au début, les radios libres.

Les signataires appellent à un pluralisme télévisuel, par exemple en créant un fonds de

soutien comme il en existe pour les radios associatives, financé par des taxes sur la publicité. Mais surtout, ils demandent le transport gratuit des petites chaînes par les distributeurs privés (câble, satellite, TNT, internet). La plupart de ces chaînes sont déjà visibles pour le public restreint des internautes³, nous montrant ainsi la télé qu'on pourrait avoir.

G.K.W. VdP.

1 - <http://telemillevaches.free.fr>

2 - Lire par exemple

www.acrimed.org/article2350.html

et signatures à envoyer à vdppq@free.fr

3 - www.zalea.org

www.telebocal.org

www.telesorbonne.com



Justice des mineurs : un pas de plus dans la répression

Le 10 mai dernier, un appel à la grève était lancé parmi les personnels de la Protection judiciaire de la jeunesse contre la nouvelle réforme de l'ordonnance de 1945 sur l'enfance délinquante annoncée par le ministre de la Justice, Pascal Clément. Le SNPES-PJJ/FSU¹ rappelait à cette occasion que cette ordonnance avait déjà été modifiée par la loi Perben 1 en septembre 2002 : cette loi avait réinstauré les centres fermés, la détention provisoire dès l'âge de 13 ans et les sanctions éducatives dès l'âge de 10 ans, donnant ainsi à la justice des mineurs un tour extrêmement répressif. Les nouvelles mesures semblent céder à la pression du ministre de l'Intérieur, dont le projet de loi de prévention de la délinquance, présenté en juin au Conseil des ministres, préconise un durcissement de la politique pénale à l'égard des mineurs.

En dépit d'un habillage « éducatif », les centres fermés risquent de devenir les antichambres des prisons dans la mesure où les jeunes pourraient y être envoyés dans le cadre d'un « placement extérieur sous écrou ». Selon le SNPES-PJJ/FSU, ces centres, « outre qu'ils consacrent la politique d'enfermement des jeunes en difficulté, absorbent une grande partie des moyens de la PJJ au détriment des structures existantes comme les foyers éducatifs, des services de milieu ouvert et d'insertion ». Ces structures prenant en charge la majorité des jeunes,

confiés par les juges des enfants, dans un cadre ouvert, seraient aujourd'hui en grande difficulté pour effectuer leur travail (fermetures de foyers, liste d'attente dans les services de milieu ouvert, suppression de crédits pour les services d'insertion, etc.).

Par ailleurs, la proposition de créer une « mesure éducative de jour » qui s'apparente, derrière le prétexte de l'insertion professionnelle des jeunes, à une mesure de travail obligatoire, ou encore la procédure dite de « jugement immédiat » pour les mineurs de plus de seize ans (qui est une extension de la « comparution immédiate » jusqu'alors réservée aux majeurs) sont inquiétantes.

Il est enfin envisagé d'attribuer aux mineurs de nouvelles peines issues du droit pénal des majeurs, ce qui semble confirmer la volonté du gouvernement de mettre fin à la spécificité de la justice des mineurs.

Une fois encore, les réponses apportées à la délinquance des mineurs, loin de toute réflexion sociale et d'un véritable projet de prévention, sans débat ni écoute des professionnels des secteurs concernés, se focalisent sur des solutions d'enfermement et de répression dont on connaît pourtant l'inefficacité.

Robert Moisneau

1 - Syndicat national des personnels de l'éducation surveillée, Protection judiciaire de la jeunesse, Fédération syndicale unitaire.
www.snpesppj-fsu.org

Alertes !

Une victoire pour les « lanceurs d'alerte »

Le 2 mai dernier, le tribunal de grande instance de Paris a relaxé Étienne Cendrier, l'animateur de l'association Robin des Toits, et le journaliste Antoine Debièvre, dans le procès intenté pour diffamation par les opérateurs de téléphonie mobile (SFR et Orange) contre le *Journal du Dimanche*.

Lors d'un débat, le premier avait critiqué les opérateurs de téléphonie mobile qui installent, à proximité d'habitations, des antennes-relais de forte puissance dont l'innocuité est loin d'être démontrée. Il s'était aussi attiré les foudres des opérateurs en évoquant les arrangements qui lieraient ces derniers aux bureaux

de contrôle. Le second avait retranscrit ce débat dans son journal, le *Journal du Dimanche*.

Qu'est-ce qu'un lanceur d'alerte ?

C'est généralement un scientifique qui, poussé par sa conscience citoyenne, dénonce un risque potentiel ou s'engage dans une recherche « dérangeante », en dépit d'intimidations venues de sa hiérarchie. C'est aussi, parfois, un simple citoyen qui tente de faire reconnaître les dangers liés à une nouveauté technologique dont l'expertise a été biaisée, voire totalement occultée, par la pression des intérêts économiques et politiques.

OGM, nucléaire, nanotechnolo-

gies, ondes électromagnétiques: aucun véritable débat n'aurait pu voir le jour sur tous ces sujets sans les lanceurs d'alerte. C'est la raison pour laquelle de nombreuses voix s'élèvent, au moment où le principe de précaution devient constitutionnel, pour demander l'adoption d'une loi les protégeant, comme c'est déjà le cas dans de nombreux pays. **PB**

Pour en savoir plus :

www.criirem.org - Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques.

www.robindestoits.org

www.crii-gen.org - Comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique.

<http://ogn.ouvaton.org> - Opposition grenobloise aux nécrotechnologies.

► **Un livre** : *Alerte santé*, de A. Cicolella et D. Benoît-Browaëys, Fayard.



Ah, les jolies colonies de vacances !

Pendant que les parlementaires examinent la loi Ceseda sur l'immigration, les préfetures se préparent à des expulsions massives en juin et en juillet à l'occasion des vacances scolaires. Le ministre de l'Intérieur, sachant que les expulsions des jeunes sans papiers scolarisés provoquaient d'importantes mobilisations de parents d'élèves et de l'opinion, a décidé en octobre 2005 d'un moratoire habile jusqu'aux vacances. Les élèves ont pu terminer leur année scolaire, mais un piège les attend à la sortie: les préfetures mettent en place des campagnes d'arrestation des élèves sans papiers à une période où la sensibilisation des parents

d'élèves et la mobilisation sont difficiles à organiser. Le Réseau éducation sans frontières (RESF) a mis en place un réseau d'alerte que chacun peut rejoindre. Vous pouvez signer la pétition ou parrainer un des enfants sur le point d'être envoyé dans un pays qu'il ne connaît pas vraiment. Parrainer, c'est s'engager à alerter un réseau si cet enfant est en cours d'expulsion. Le réseau organisera la mobilisation et fera valoir les droits de l'enfant et de sa famille.

JMJ

RESF - c/o EDMF
8, impasse Crozatier - 75012 Paris
www.educationsansfrontieres.org

Mumia Abu Jamal

Ancien membre des Black Panthers qui se battaient pour la reconnaissance des droits des noirs dans les années 70, entame sa 25^e année de prison comme condamné à mort pour un crime qu'il n'a pas commis (le véritable coupable a depuis longtemps fait des aveux). La justice américaine refuse de réviser son procès. Mumia dérange car il milite encore. Il symbolise trop vivement la lutte contre des discriminations raciales persistantes et parce qu'il a mis au grand jour les manipulations mafieuses de la police et de la justice. Innocent, il passe sa vie dans le couloir de la mort enfermé dans une cellule minuscule 23 heures sur 24. Pour le système, il reste condamné et « exécutable ».

JMJ

www.mumiabujamal.net



[Agenda]

Remunicipalisation de l'eau , bien commun, à Paris.

Samedi 7 juin à 19 h. Mairie du 12^e - avenue Daumesnil - Paris (métro Daumesnil).

Journée nationale pour les services publics. **Samedi 10 juin.**

www.v-s-p.org

« Comment devenir un consomm'acteur ? » Dans le cadre des "Ecosolies"

les 9, 10 et 11 juin - manifestation grand public entièrement dédiée à l'économie sociale et solidaire.

samedi 10 juin, 17h. Nantes [44]
www.ecosolies.fr

ELF, la pompe Afrique - Lecture d'un procès (spectacle).

du 13 au 16 juin 2006 à 21h30 - au Bijou - Toulouse [31].
<http://charlie.noe.free.fr>

Ecofestival, Festival itinérant consacré à l'écologie pratique.

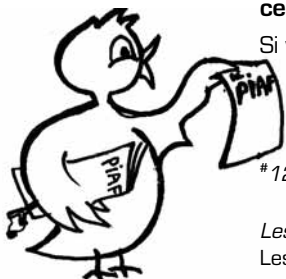
les 30 juin, 1^{er} et 2 juillet - thèmes : OGM, eau, énergies - Ecodomaine des Gilats - 89130 Toucy (Yonne).
www.passerelleco.info

Pour les Parisiens, l'agenda mensuel des résistances et des alternatives est sur <http://letohubohu.free.fr/>

LE PIAF - juin 2006

--- Diffusez ! --- ✂ ---

LE PIAF



Le Piaf est un journal participatif à contenu gratuit, sous format électronique et surtout papier pour que le plus grand nombre de personnes puisse y avoir accès, le lire et le partager. Vous pouvez l'imprimer, nous nous proposons aussi de vous en envoyer en grand nombre si vous voulez devenir « Piafeur » (diffuseur). Mais cela nécessite de connaître à l'avance vos besoins et votre implication.

Si vous désirez commander des exemplaires à prix coûtant :

- 30 ex = 4,60 €
- 100 ex = 9 €
- Abonnement annuel individuel* = 12 €

* 12 € au lieu de 5 afin qu'il reste viable. Merci de votre compréhension !

Les dons de soutien sont les bienvenus !

Les chèques sont à adresser à l'ordre de : Le Piaf

►► Le Piaf - 3 rue d'Orchampt - 75018 Paris - France.

NOM.....

PRÉNOM.....

ADRESSE.....

.....

.....

EMAIL.....

.....